

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du Jeudi 30 juin 2016 à 20h30 Salle communale
Place de la mairie

Nombre de conseillers en exercice 19
Présents 15
Votants 19

L'an deux mille seize, le 30 juin, le Conseil municipal de la commune de LA TERRASSE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle communale sous la présidence de monsieur Philippe VOLPI, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 24 juin 2016.

Présents : Philippe VOLPI, Florence JAY, Romuald CHRISTOUD, Bénédicte BESCHER, Emmanuel DELETRE, Claude SCHREIBER, Alain CARDON, Muriel BOYER, Christelle PREVOST-WACH, Claudie BRUN, Michelle JOLLY, Renaud ARTRU, Didier LATOSI, Angèle SCHREIBER, Sébastien PETITDIDIER.

Absents excusés : Isabelle DESLOGES (pouvoir donné à Murielle BOYER), Jérôme DURAND (pouvoir donné à Romuald CHRISTOUD), Yves LONGO (pouvoir donné à Claude SCHREIBER), Valérie DUPAS-COUTURE (pouvoir donné à Florence JAY).

Secrétaire de séance : Angèle SCHREIBER à l'unanimité.

Compte-rendu des décisions du Maire

date	prestataire	objet	montant TTC en €
12/05/2016	SPS ELLENA	Mission SPS Travaux Rue du Château	3747,6
13/05/2016	BSO	Achat 3 PC	1846,8
13/05/2016	GRESI ETUDES	Maitrise œuvre complète Rue Château (eaux pluviales, éclairage public et aménagement de voirie)	27600
18/05/2016	BORGEAUD MOBIDECOR	Meubles Bibliothèque	2260,21
19/05/2016	ROJON	Passerelle Ecole Maternelle	6528
25/05/2016	LA LIGUE ENSEIGNEMENT	Formation Etre un acteur éducatif des temps périscolaires	2400
30/05/2016	DELAS	Changement caisson VMC Accueil mairie	798
30/05/2016	NOVAZION	Licences Microsoft 2016 Mairie Qté	792
03/06/2016	SAJECLIM	Maintenance climatisation Ecole Primaire	583,2
03/06/2016	BET GUILLEMARD	Mission d'assistance technique à la maitrise d'ouvrage chauffage et ventilation Ecole Maternelle	3480
07/06/2016	HDG CONSULTANT	Convention service marché adapté concernant les assurances	2310
08/06/2016	TS RESINE	Sol souple amortissant Aire de jeux du Bocage	3395,2

08/06/2016	TS RESINE	Sol souple amortissant Aire de jeux Ecole Maternelle	2696,64
08/06/2016	TS RESINE	Sol souple amortissant Arbre Ecole Primaire	1180,8
09/06/2016	HDG CONSULTANT	Convention service marché adapté concernant la fourniture de repas, scolaires	1360,8
09/06/2016	EURL GILLIOUX	Travaux source Route Montabon + Travaux affaissement Chemin de la Gorge	3120
14/06/2016	SARL MERLIN	Achat 4 tricycles Ecole Maternelle	704
23/06/2016	CASAL SPORT	Achat sautoir repliable 4x2x0,40	1180

Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 19/05/2016 à l'unanimité.

Délibérations :

➤ Rapport annuel des Pompes Funèbres Intercommunales

Vu l'article L.1524-5 du code général des collectivités territoriales,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Jérôme DURAND, conseiller délégué et délégué aux Pompes Funèbres Intercommunales,

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,

PREND ACTE du rapport annuel des Pompes Funèbres Générales pour l'exercice du 1er octobre 2014 au 30 septembre 2015.

➤ Transfert de l'exercice de la compétence « mise en place et organisation d'un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables (IRVE) » au SEDI

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2224-37, permettant le transfert de la compétence « *infrastructures de charge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables* » aux autorités organisatrices d'un réseau public de distribution d'électricité visées à l'article L. 2224-31 du Code général des collectivités,

Vu les statuts du SEDI approuvés à l'unanimité par ses membres et ratifiés par arrêté préfectoral en date du 29 décembre 2014 et notamment l'article 2.7 habilitant le SEDI à mettre en place et organiser, pour ceux de ses membres qui lui ont confié cette compétence, un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables,

Considérant que le SEDI souhaite engager un programme de déploiement d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables, et ce à travers un maillage cohérent couvrant l'ensemble du territoire isérois,

Considérant qu'en application des dispositions de l'article 2.7 des statuts du SEDI, le transfert de la compétence « *infrastructures de charge pour véhicules électriques* » suppose les délibérations concordantes du Comité syndical et de l'organe délibérant du membre,

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal :

- ✓ **Approuve** le transfert de la compétence « *infrastructures de charge pour véhicules électriques* » au SEDI pour la mise en place d'un service comprenant la création, l'entretien, et l'exploitation des infrastructures de charge pour véhicules électriques ou hybrides rechargeables, dont l'exploitation comprend l'achat d'électricité nécessaire à l'alimentation des infrastructures de charge.
- ✓ **Adopte** les conditions techniques, administratives et financières d'exercice de la compétence approuvées par le Bureau du SEDI en date du 7 décembre 2015.
- ✓ **S'engage** à accorder pendant 2 années à compter de la pose de la borne, la gratuité du stationnement au moins pour un temps donné (via l'utilisation du disque bleu par exemple) aux utilisateurs de véhicules électriques ou hybrides rechargeables sur tout emplacement de stationnement sis sur le territoire communal, avec ou sans dispositif de recharge, en surface ou en ouvrage, gérés directement par la collectivité.
- ✓ **Met** à disposition du SEDI, à titre gratuit, les terrains nus ou aménagés nécessaires à l'exercice de la compétence « *infrastructures de charge pour véhicules électriques* ».
- ✓ **S'engage** à verser au SEDI les participations financières dues en application de l'article 2.7 des statuts du SEDI et aux conditions administratives, techniques et financières.
- ✓ **S'engage** à inscrire les dépenses correspondantes au budget municipal et donne mandat à monsieur le maire pour régler les sommes dues au SEDI.
- ✓ **Autorise** monsieur le maire à signer tous les actes nécessaires au transfert de la compétence « *infrastructures de charge pour véhicules électriques* » et à la mise en œuvre du projet.

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité.

➤ **Suppression de la régie d'avances et de recettes CTL**

Vu la délibération N°2007-54 du 23 mai 2007 instituant une régie de recettes et d'avances auprès de la commune de La Terrasse,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Philippe VOLPI, maire,

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,

DECIDE la suppression de la régie d'avances et de recettes CTL.

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité.

➤ **Divers.**

- Transports (monsieur Didier LATOSI) : les lignes G30 + G61 seront supprimées. Le G6060 sera maintenu pour une année mais supprimé en 2017, ce qui va devenir

problématique pour le transport jusqu'à Villard-Bonnot. La liaison pour la gare de Goncelin a disparu, seulement le maintien d'une liaison aux heures de pointe. La rédaction d'un vœu est prévue à proposer éventuellement lors d'un prochain conseil pour le maintien de certaines lignes.

- Emploi/Insertion (monsieur Renaud ARTRU) : mise en place de la garantie jeunes par la mission locale et un atelier de réinsertion à Pontcharra.
- Réunion à ECOPLA le 30/6 (Florence JAY et Renaud ARTRU) : les salariés insistent pour que les élus des collectivités écrivent au Président de la République, au ministre responsable,....pour faire appel du jugement. Les élus se proposent de rédiger un courrier.

Tirage au sort des jurys d'assises

- Monsieur Cyril CRAVOISIER né le 3/10/1971 domicilié 136, route des Petites Roches – 38660 LA TERRASSE
- Monsieur Jean-Claude MIEYBEGUE né le 17/12/1960 domicilié chemin de Saint-Pierre – 38660 SAINT PANCRASSE
- Monsieur Mikaël GRAVE né le 12/12/1971 domicilié 139, chemin des Rochers – Le Guillot Haut – 38660 SAINT BERNARD DU TOUVET
- Monsieur Jean-François MARCO né le 26/06/1964 domicilié Route des 3 Villages – 38660 SAINT PANCRASSE
- Madame SEGALEN Anne-Marie née le 06/09/1954 domiciliée 86, route des 3 Villages – 38660 SAINT HILAIRE DU TOUVET
- Madame REIS Clémence née le 15/7/1992 domiciliée 270, route du Lac – 38660 LA TERRASSE
- Monsieur ROCHE Pascal né le 25/11/1960 domicilié 48, impasse du MELLOURET – Le Prayer – 38660 SAINT BERNARD DU TOUVET
- Monsieur GILBERT Bernard né le 17/07/1942 domicilié Route des Meunières – Hameau Les Meunières – 38660 SAINT PANCRASSE
- Madame PEYRIN Marie-Claire née le 12/01/1982 domiciliée Route du Neyroud – 38660 SAINT PANCRASSE
- Madame RIGOT-MULLER épouse GILBERT Rachel née le 08/05/1969 domicilié 2, chemin des Massard – 38660 SAINT HILAIRE DU TOUVET
- Monsieur DHAINNE Alexandre né le 19/01/1974 domicilié 35, impasse du RAGRIS – 38660 SAINT BERNARD DU TOUVET
- Madame NICOLET Marie épouse BROTTET née le 26/2/1984 domiciliée Chemin de la Croix de Pierre – 38660 SAINT PANCRASSE

Affiché le

**Le maire,
Philippe VOLPI**